

# FAMDRE

## Rapport de gestion administrative et financière

Année 2022



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

## Table des matières

PREAMBULE & FAITS MARQUANTS 2022 ..... 3

GESTION ADMINISTRATIVE POUR L'EXERCICE.....4

COMPTES ANNUELS - ETATS FINANCIERS..... 9

## PREAMBULE & FAITS MARQUANTS 2022

L'arrêté n°11-103 du 19 octobre 2011 du Président et des Questeurs de l'Assemblée nationale confie la gestion administrative, comptable et financière du Fonds d'Assurance Mutuelle Différentielle de Retour à l'Emploi des députés (« FAMDRE ») à la Caisse des Dépôts (CDC).

Le FAMDRE, fonds financé par les députés, est destiné à permettre le versement, pendant un temps limité, d'une allocation différentielle à certains anciens députés se trouvant dans les situations suivantes au regard de leur mandat :

- Après un renouvellement général, s'ils ne se sont pas représentés, s'ils ont été battus, ou s'ils ont été réélus en position de suppléant ;
- Quand ils ne peuvent retrouver leur siège devenu vacant, après avoir été nommés membres du Gouvernement puis, cessé cette fonction ;
- En raison du retour du ministre qu'ils ont remplacé ;
- En raison de l'annulation de leur élection par le Conseil constitutionnel.

Les anciens députés doivent également remplir des conditions afin de pouvoir bénéficier de cette allocation :

- Être sans activité professionnelle à l'issue de ce mandat ou, pour les anciens députés fonctionnaires, être maintenu en disponibilité faute d'emploi vacant à la suite de la demande de réintégration dans leurs corps d'origine ;
- Être à la recherche d'un emploi, créer une activité non salariée ou redémarrer son ancienne activité non salariée suspendue pendant le mandat ;
- Présenter sa demande au plus tard à l'issue du sixième mois civil suivant la cessation du paiement de l'indemnité parlementaire.

*Les anciens députés ne peuvent y prétendre s'ils ont démissionné de leur mandat ou s'ils ont atteint l'âge d'ouverture des droits à une pension de député, fixé à 62 ans.*

Le dispositif d'indemnisation du FAMDRE repose sur les bases suivantes :

- La durée d'indemnisation ne peut être inférieure à 4 mois, ni supérieure à 24 mois lorsque l'allocataire est âgé de moins de 53 ans. Cette durée est portée à 30 mois lorsque l'ancien député a entre 53 et 55 ans lors de son entrée dans le dispositif et à 36 mois lorsqu'il a 55 ans et plus.
- L'indemnisation mensuelle est égale, pendant les six premiers mois, à 57 % du montant brut mensuel de l'indemnité parlementaire de base augmentée de l'indemnité de résidence et de l'indemnité de fonction, puis à 40 % à compter du septième mois pour les allocataires ayant moins de 57 ans à la date de la fin de législature ou de la fin du mandat. Cette allocation est soumise à la CSG, à la CRDS et à l'impôt sur le revenu.
- Le financement de ce dispositif est assuré par une cotisation de tous les députés en exercice, égale à 1 % de l'indemnité parlementaire.
- En cas de cumul entre l'allocation et des rémunérations d'activités, salariées ou non, quel que soit le temps de travail, des déductions sont appliquées.
- L'allocation est égale à la différence entre le montant de l'allocation, qui aurait été versée pour le mois considéré en l'absence de reprise d'activité et 70% des rémunérations brutes assujetties aux assurances sociales au titre du mois précédent.

- Les indemnités d'élus et les revenus mobiliers ou financiers ne sont plus déduits de l'allocation.
- L'allocataire doit justifier des rémunérations perçues pendant le mois « M » avant le 10 du mois « M+1 ». Le calcul du mois « M+1 » s'effectue à partir des rémunérations du mois « M ». En l'absence de justificatifs, l'allocation est suspendue.

## **FAITS MARQUANTS 2022**

### ***Une nouvelle convention de gestion CDC – Assemblée Nationale :***

Une convention de gestion fixant les conditions d'exécution de ce mandat avait été signée le 22 décembre 2011, détaillant les prestations réalisées par la CDC pour le compte du Fonds et les moyens mobilisés, ainsi que les engagements des parties.

Compte tenu des évolutions rendues nécessaires du fait, notamment, de la révision de la réglementation applicable au FAMDRE décidée aux termes de l'arrêté des Questeurs du 21 mars 2022, les parties prenantes ont convenu de procéder à une refonte de la convention de gestion actuellement en vigueur, pour les exercices 2022 à 2026 et de revoir la trajectoire financière associée.

Cette nouvelle version consolidée de la convention de gestion, signée le 13 octobre 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, vise notamment à intégrer dans l'inventaire des missions confiées à la CDC le précompte et le reversement des cotisations d'assurance vieillesse auprès de la Caisse de pensions des députés et anciens députés, le calcul et la transmission aux services de l'Assemblée nationale des périodes d'assurance et droits acquis correspondants.

Par ailleurs, la refonte de cette convention offre également l'opportunité de préciser les obligations de chaque partie découlant du Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

## **GESTION ADMINISTRATIVE POUR L'EXERCICE 2022**

### ***La mobilisation des services de la Direction des Politiques sociales de la CDC pour les élections législatives de juin 2022***

A l'issue des élections législatives qui se sont tenues en juin 2022, les services dédiés ont été fortement mobilisés pour mettre en œuvre les actions suivantes au profit du FAMDRE et de ses bénéficiaires :

- Prise en charge et traitement des demandes d'allocataires en hausse significative au regard des élections législatives de 2017, en l'occurrence 171 contre 78 en 2017, soit un doublement des dossiers à prendre en charge ;
- Augmentation de la prise en charge des appels et sollicitations des députés par courriel (soit 1 692 courriels traités, dont une grande partie uniquement sur le mois de juillet, et 765 appels) ;

- Mise à jour complète du site Internet du FAMDRE, avec intégration de l'outil « Démarches simplifiées » pour faciliter le process de demandes d'allocations par les anciens députés concernés et actualisation de la réglementation applicable ; 5 370 visites sur le site Internet sur l'année 2022, avec 2 pics à plus de 1 000 visites en juin et juillet.
- Intégration des évolutions réglementaires (précompte cotisations retraites notamment) : mise en place par les équipes opérationnelles (suivi, contrôles et intégration comptable), ainsi que développement informatique associé et livré en respectant l'échéance du 1er juillet, comme convenu avec les services de l'Assemblée nationale.

***Tous les canaux de communication et d'information sont accessibles pour répondre au mieux aux besoins des élus :***

- Un site internet dédié au FAMDRE ;
- Une ligne téléphonique dédiée aux allocations ;
- Une adresse électronique de contact ;
- Une adresse courrier postal.

➤ **Site FAMDRE :**

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/FAMDRE/>

Le site a été complété et mis à jour pour anticiper les demandes des élus, toutes les informations suivantes étant accessibles :

- Les conditions d'éligibilité ;
- Le calcul de l'allocation ;
- Les modalités pour effectuer la demande ;
- La périodicité des versements ;
- La demande d'allocation à compléter en ligne sur « démarches simplifiées » (avec possibilité de déposer les pièces justificatives).

➤ **Canal de contact : Téléphone**

Une ligne téléphonique dédiée à la gestion des demandes de versements d'allocations a été créée.

*Ligne téléphonique :*  
02 41 05 01 99

➤ **Canal de contact : Adresse électronique et courrier :**

Une adresse électronique dédiée a été créée pour faciliter les échanges, optimiser les délais de gestion et garantir la satisfaction « clients ».

En application de la réglementation, des courriels types ont été rédigés par anticipation afin de répondre rapidement aux demandes récurrentes.

Une adresse courrier est également disponible, les élus étant incités à utiliser l'adresse électronique afin de dématérialiser les échanges, et de les fluidifier.

*Adresse courrier postal :*  
Caisse des Dépôts  
PAG 610 - FAMDRE  
2 avenue Pierre Mendès France  
75914 PARIS CEDEX 13

*Adresse électronique :*  
dps-famddre@caissedesdepots.fr

## **DONNEES 2022 DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'ACTIVITE**

Des actions ont été mises en place dans l'unité de gestion pour répondre aux demandes dans des délais courts et suivre plus efficacement l'activité, notamment à la suite d'échéances électorales.

Différents outils ont également été développés pour améliorer les process de gestion ainsi que le suivi des activités :

- Mise en place d'éléments de langage pour répondre aux appels ;
- Travaux engagés afin de compléter et automatiser les flux d'échanges de données entre les services CDC et ceux de l'Assemblée nationale (pour précompte cotisations retraites notamment) ;
- Création de réponses type aux mails ;
- Rédaction de courriers types pour les notifications et refus d'allocations ;
- Création d'un module de calcul et de suivi des dossiers réceptionnés.

### ***Volet réglementaire***

Pour des questions ou des situations nécessitant une analyse juridique, un circuit a été établi : le service de gestion interroge le service juridique de la Direction des Politiques Sociales de la CDC qui, si nécessaire, soumet les situations aux services de l'Assemblée nationale. Les réponses sont ensuite apportées aux intéressés par le service de gestion.

### ***Données chiffrées***

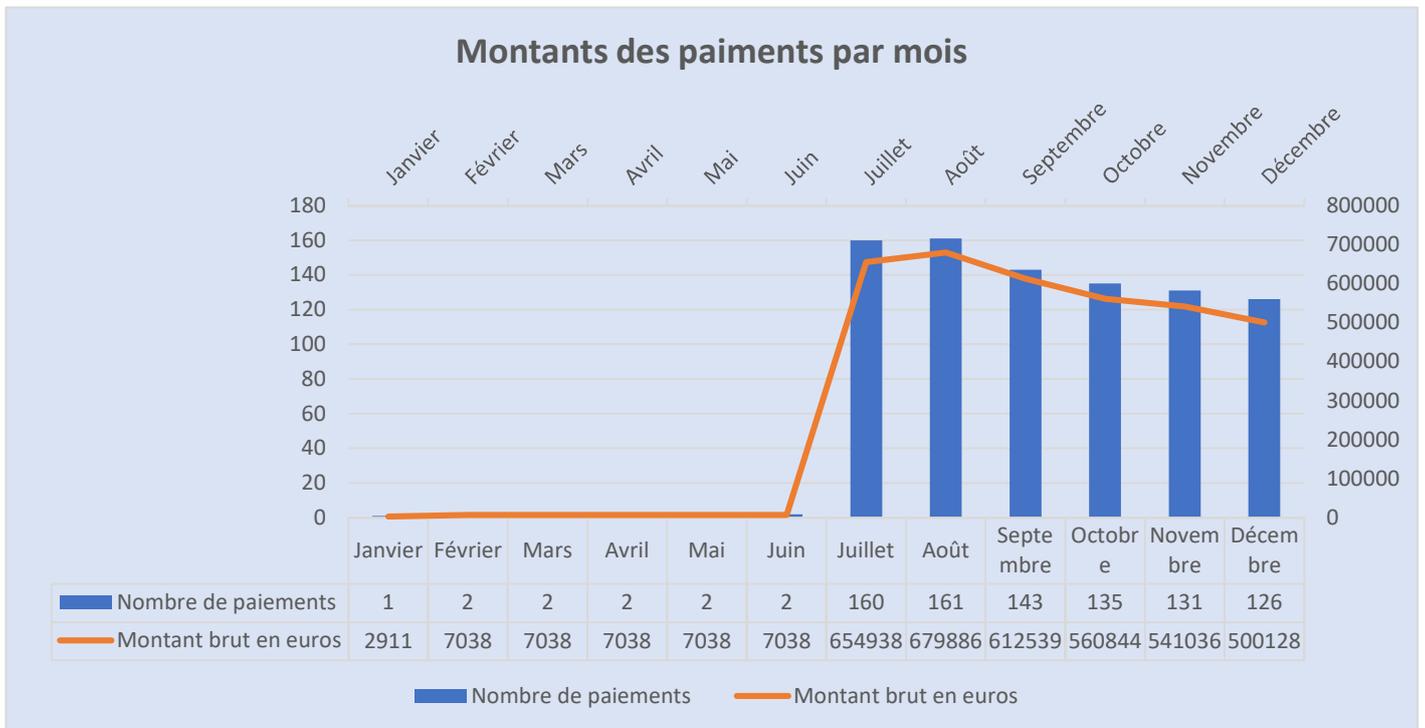
171 dossiers reçus :

- 165 demandes acceptées,
- 6 demandes rejetées pour les motifs suivants :

- 4 pour âge légal à la retraite atteint ;
- 1 pour perception d'une allocation ministérielle ;
- 1 en raison d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle.

### Statistiques

Répartition des demandes par mois	
2022	Nbre
Janvier	0
Février	0
Mars	0
Avril	0
Mai	8
Juin	143
Juillet	16
Août	2
Septembre	0
Octobre	0
Novembre	0
Décembre	2
<b>TOTAL 2022</b>	<b>171</b>



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Total brut échéance versée en euros</b>	2 911 €	7 038 €	7 038 €	7 038 €	7 038 €	7 038 €	654 938 €	679 886 €	612 539 €	560 844 €	541 036 €	500 128 €
<b>Moyenne en euros allocation mensuelle</b>	2 911 €	3 519 €	3 519 €	3 519 €	3 519 €	3 519 €	4 119 €	4 249 €	4 313 €	4 185 €	4 162 €	4 001 €
<b>Montant mensuel brut de l'allocation</b>	<b>Nombre de paiements</b>											
<b>Moins de 1 000 €</b>								8			2	6
<b>de 1 000 à 1 999 €</b>								2		2	1	2
<b>de 2 000 à 2 499 €</b>										2		1
<b>de 2 500 à 2 999 €</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	3	4
<b>de 3 000 à 3 499 €</b>								1	2	2	1	1
<b>de 3 500 à 3 999 €</b>								2	1			
<b>de 4 000 à 4 499 €</b>		1	1	1	1	1	159	145	134	126	123	111
<b>de 4 500 à 4 999 €</b>												
<b>de 5 000 à 5 499 €</b>												
<b>de 5 500 à 5 999 €</b>												
<b>+ de 6 000 € (avec rappels)</b>								4	2	1	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>160</b>	<b>161</b>	<b>143</b>	<b>135</b>	<b>131</b>	<b>126</b>

# ETATS FINANCIERS

## BILAN (en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Actif immobilisé net	0	0
Immobilisations corporelles brutes	0	0
- Amortissements et dépréciations	0	0
Immobilisations financières brutes	0	0
- Amortissements et dépréciations	0	0
Actif circulant	946 490	779 502
Avances et acomptes versés	0	0
- Dépréciations	0	0
Créances	98 575	41 845
- Dépréciations	-577	0
Autres créances	8 604	0
- Dépréciations	0	0
Disponibilités	839 888	737 657
- Dépréciations	0	0
Charges constatées d'avances	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>946 490</b>	<b>779 502</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Capitaux propres	610 193	719 538
Capital	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	719 538	323 386
Résultat de l'exercice	-109 345	396 153
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes	336 296	59 964
Emprunts et dettes assimilées	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes sur prestations et comptes rattachés	132 491	9 529
Autres dettes	203 805	50 434
Produits constatés d'avances	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>946 490</b>	<b>779 502</b>

## COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Note	COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
8	Produits d'exploitation	3 612 622	497 428
	Cotisations	503 694	497 428
	Subvention d'exploitation	3 100 000	0
	Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	0	0
	Autres produits d'exploitation	8 928	0
9	Charges d'exploitation	3 721 967	101 275
	Allocations	3 517 584	50 841
	Dotations aux amortissements et dépréciations	577	0
	Autres charges d'exploitation	203 807	50 434
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-109 345</b>	<b>396 153</b>
10	Produits financiers	0	0
11	Charges financières	0	0
12	Produits exceptionnels	0	0
13	Charges exceptionnelles	0	0
14	Impôts sur les revenus imposés	0	0
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-109 345</b>	<b>396 153</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

---

Le Bureau de l'Assemblée Nationale a décidé, en date du 6 avril 2011, de confier la gestion administrative, comptable et financière du Fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE) à la Caisse des Dépôts et Consignations. Une convention fixant les modalités de gestion a été signée le 22 décembre 2011.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Une nouvelle convention a été signée pour les exercices 2022 à 2026.

Les 12 et 19 juin 2022, se sont tenues des élections législatives qui ont généré des versements d'indemnités à près de 150 députés en fin de mandat (135 allocataires au 31 décembre 2022).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, une nouvelle cotisation retraite est prélevée pour les allocataires du FAMDDRE.

Les événements constatés au cours de l'exercice 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas eu d'impacts sur le fonds.

L'exercice 2022 se traduit par un contexte de hausses majeures des taux d'intérêt et des prix des matières premières, et notamment de l'énergie. Cet environnement macro-économique n'a pas eu d'impacts sur le fonds.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Fonds d'Assurance Mutuelle, Différentielle et Dégressive de Retour à l'Emploi des députés (FAMDDRE) sont établis conformément au plan comptable général (version consolidée du règlement ANC 2014-03).

La comptabilisation des opérations effectuées par le FAMDDRE est faite en application du principe de droit constaté. En ce qui concerne les opérations courantes, c'est la validation de chaque acte de gestion qui conduit à constater l'opération en comptabilité, par référence à la période à laquelle il se rapporte.

De même, la technique comptable du droit constaté suppose que soient comptabilisées en période d'inventaire (fin d'exercice) les opérations dont le dénouement certain et très souvent connu n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Ces opérations font l'objet d'imputation à des comptes spécifiques (charges à payer, produits à recevoir...).

## NOTE DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES

### Note 1 : Actif circulant

L'actif circulant au 31 décembre 2022 s'élève à 946 490 euros contre 779 502 euros au 31 décembre 2021.

Note 1	Actif circulant		
(en euro)	2022	2021	Variation 2022/2021
Avances et acomptes versés	-	-	-
Créances	98 575	41 845	N/S
Disponibilités	839 888	737 657	13,9%
Autres créances	8 604	-	N/A
<b>Valeur brute de l'actif circulant</b>	<b>947 067</b>	<b>779 502</b>	<b>21,5%</b>
Dépréciation des créances	577	-	N/A
<b>Valeur nette de l'actif circulant</b>	<b>946 490</b>	<b>779 502</b>	<b>21,4%</b>

Ce poste est constitué d'une part des cotisations de décembre 2022 prélevées sur les indemnités des députés pour 42 987 euros et 55 588 d'indu, et d'autre part des disponibilités relatives au solde du compte bancaire à la clôture des comptes pour 839 888 euros. S'ajoute également le PAS calculé pour les indus en cours de remboursement. Enfin, il a été provisionné l'intégralité du solde du sur un « trop versé » d'indemnisation de 2019 jamais remboursé par l'allocataire pour 577 €.

### Note 1 Antériorité de l'actif circulant

(en euro)	A un an au plus	A plus d'un an	Solde au 31/12/2022
Avances et acomptes versés	-	-	-
Créances	97 998	577	98 575
Disponibilités	839 888	-	839 888
Autres créances	8 604	-	8 604
<b>Antériorité de l'actif circulant</b>	<b>946 490</b>	<b>577</b>	<b>947 067</b>

### Note 2 : Capitaux propres

Après affectation du résultat bénéficiaire 2022 de 396 152,61 euros en report à nouveau, celui-ci présente au 31 décembre 2022 un solde de 719 538 euros. En tenant compte du résultat déficitaire 2022 de 109 345 euros, les capitaux propres présentent à la clôture un solde de 610 193 euros.

### Note 2 Variation des capitaux propres

(en euro)	Solde au 01/01/2022	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Fonds propres	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	323 386	396 152	-	-	719 538
Résultat de l'exercice	396 152	-396 152	-	-109 345	-109 345
<b>Capitaux propres</b>	<b>719 538</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>610 193</b>

### Note 3 : Dettes

Les dettes au 31 décembre 2022 s'élevaient à 336 296 euros contre 59 963 euros au 31 décembre 2021.

Note 3	Dettes			
(en euro)		2022	2021	Variation 2022/2021
	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
	Avances et acomptes reçus	-	-	-
	Dettes sur prestations et comptes rattachés	132 491	9 529	N/S
	Autres dettes	203 805	50 434	N/S
	<b>Dettes</b>	<b>336 296</b>	<b>59 963</b>	<b>N/S</b>

Les dettes sont constituées des éléments suivants :

- Une dette sociale de 132 492 euros à la clôture, contre 9 529 euros au 31 décembre 2021 correspondant d'une part aux cotisations sociales pour le mois de décembre 2022 payées en janvier 2023 pour 59 210 euros, et d'autre part du prélèvement à la source du mois de décembre 2022 prélevé en janvier 2023 pour 66 641 euros.
- Un montant de charges à payer pour 203 805 euros contre 50 434 euros au 31 décembre 2021, constituées des prestations administratives de l'exercice 2022 de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Note 3	Antériorité des dettes				
(en euro)		A 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Solde au 31/12/2022
	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
	Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
	Dettes sur prestations et comptes rattachés	132 491	-	-	132 491
	Autres dettes	203 805	-	-	203 805
	<b>Antériorité des dettes</b>	<b>336 296</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>336 296</b>

### Note 4 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élevaient à 3 612 622 euros contre 497 428 euros en 2021. Ils se composent des éléments suivants :

- Des cotisations prélevées par l'Assemblée Nationale sur les indemnités 2022 des députés, et reversées au fonds pour 503 694 euros.
- Des subvention d'exploitation pour 3 100 000 euros de l'Assemblée Nationale pour les besoins de financement.
- Le passage en produits de la cotisation solidarité appelée pour les périodes de juin à novembre 2012.

Note 4	Produits d'exploitation			
(en euro)		2022	2021	Variation 2022/2021
	Cotisations	503 694	497 428	1,3%
	Subvention d'exploitation	3 100 000	-	N/A
	Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	-	-	N/A
	Autres produits d'exploitation	8 928	-	N/A
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 612 622</b>	<b>497 428</b>	<b>N/S</b>

---

**Note 5 : Charges d'exploitation**

---

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3 721 968 euros contre 101 275 euros en 2021. Elles se composent d'une part des indemnités différentielles et dégressives de retour à l'emploi versées aux députés au titre de l'exercice 2022 pour 3 517 584 euros contre 50 841 euros en 2021 et d'autre part des charges de gestion du FAMDDRE pour 203 807 euros contre 50 434 euros en 2021. Les indus d'allocations sont notamment constitués d'une créance de trop versé de 2019, sur un allocataire du fonds pour un montant de 577€, intégralement provisionnée.

<b>Note 5</b>	<b>Charges d'exploitation</b>			
(en euro)		2022	2021	Variation 2022/2021
	Allocations	3 517 584	50 841	N/S
	Dotations aux amortissements et dépréciations	577	-	-
	Autres charges d'exploitation	203 807	50 434	N/S
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 721 968</b>	<b>101 275</b>	<b>N/S</b>

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

## **CHANGEMENTS COMPTABLES**

Néant

## **ENGAGEMENT HORS BILAN**

Néant